

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES  
RÉSEAUX DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE  
VOYAGEURS DU 11 AVRIL 1986. ETENDUE PAR  
ARRÊTÉ DU 25 JANVIER 1993 JORF 30 JANVIER  
1993.

IDCC 1424

Brochure 3099

TEXTE INTÉGRAL

15/06/2024



**Sommaire**



**Titre Ier : Dispositions générales** ..... 1

Chapitre Ier : Champ d'application, objet de la convention ..... 1

Champ d'application ..... 1

Définition du salarié ..... 1

Chapitre II : Application de la convention ..... 1

Durée ..... 1

Missions de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains ..... 1

Procédure de révision et de dénonciation ..... 2

Accord d'entreprise ..... 2

Nouvelle convention et avantages acquis ..... 2

Publicité ..... 2

Date d'effet ..... 2

Chapitre III : Liberté d'opinion, libre exercice du droit syndical ..... 2

Liberté d'opinion et droit syndical ..... 2

Exercice de l'action syndicale ..... 2

Congé pour fonctions syndicales ..... 2

Mise en disponibilité à titre permanent des organisations syndicales ..... 3

Chapitre IV : Représentation du personnel ..... 3

Délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ..... 3

Formation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ..... 3

**Titre II : Conditions générales de travail** ..... 3

Chapitre Ier : Embauchage ..... 3

Conditions d'admission ..... 3

Stagiaires ..... 4

Titulaires ..... 4

Egalité professionnelle ..... 4

Apprentissage ..... 4

Chapitre II : Salaires et classifications ..... 4

Salaires ..... 4

Majoration de salaires pour ancienneté ..... 4

Changement de classification ..... 4

Habillement ..... 4

Cartes de service ..... 4

Cartes de circulation ..... 4

Facilités de circulation ..... 4

Chapitre III : Conditions de travail ..... 5

Durée du travail ..... 5

Conditions de travail ..... 5

Chapitre IV : Congés, fêtes légales, service national et périodes militaires ..... 5

Congé annuel ..... 5

Congé des agents originaires de Corse ou des départements et territoires d'outre-mer ..... 5

Congés exceptionnels ..... 5

Fêtes légales ..... 5

Congé sans solde ..... 5

Journée d'élection ..... 5

Service national ..... 5

Périodes militaires obligatoires ..... 6

Chapitre V : Maladie, maternité, accident et inaptitude ..... 6

Section I : Maladie ..... 6

Bénéficiaires de l'indemnisation en cas d'arrêt de travail pour maladie ..... 6

Indemnisation en cas d'arrêt de travail ..... 6

Contrôle des absences pour maladie ..... 6

Congé pour affections de longue durée ..... 6

Section II : Maternité ..... 6

Congé de maternité, congé d'adoption ..... 6

Congé pour élever son enfant ..... 6

Congé postnatal, congé parental d'éducation ..... 6

Section III : Accident du travail, mutilés de guerre ..... 6

Accidentés du travail, mutilés de guerre ..... 6

Agents en service victimes d'accidents occasionnés par des tiers ..... 7

Section IV : Inaptitude ..... 7

Inaptitude à la conduite ..... 7

Chapitre VI : Discipline générale ..... 7

Règlement intérieur ..... 7

Absence irrégulière ..... 7

Sanctions ..... 7

Recommandations ..... 7

Conseil de discipline ..... 7

Instruction des affaires disciplinaires ..... 8

Défense de l'agent déféré au conseil de discipline ..... 8

Procédure devant le conseil de discipline ..... 8

Notification de la sanction ..... 8

Chapitre VII : Conditions de rupture du contrat de travail ..... 8

Modification des conditions d'exploitation ..... 8

Démission .....	8
Licenciement collectif .....	8
Préavis .....	8
Indemnités de licenciement en cas de licenciement collectif .....	8
Indemnités de licenciement en cas de licenciement autre que collectif .....	8
Indemnité de départ à la retraite .....	9
Chapitre VIII : Retraite complémentaire .....	9
Caisse complémentaire interréseaux des tramways et assimilés .....	9
<b>Textes Attachés</b> .....	9
<b>Annexe I - Dispositions particulières aux cadres</b> .....	9
Personnel concerné .....	9
Avancement .....	9
Primes .....	9
Préavis .....	9
Indemnité de licenciement .....	9
Congé annuel .....	9
Périodes militaires .....	9
Cartes de circulation .....	10
Maladie .....	10
Retraite des cadres .....	10
Départ à la retraite pour cause de réforme ou pour cause d'invalidité .....	10
Assurance groupe - prévoyance .....	10
Avantages acquis .....	10
<b>Annexe II - Dispositions particulières aux agents de maîtrise, techniciens et dessinateurs</b> .....	10
Personnel concerné .....	10
Majorations de salaires pour ancienneté .....	10
Primes .....	10
Indemnité de remplacement .....	10
Préavis .....	10
Indemnité de licenciement .....	11
Périodes militaires .....	11
Carte de circulation .....	11
Maladie .....	11
Départ à la retraite pour cause de réforme ou pour cause d'invalidité .....	11
Avantages acquis .....	11
<b>Annexe III - Définition et classement hiérarchique des emplois - Protocole d'accord du 30 janvier 1975</b> .....	11
Généralités .....	11
<b>Annexe III - Définition et classement hiérarchique des emplois - Protocole d'accord du 30 janvier 1975, Annexe n° 1</b> .....	11
Définition et équivalence des emplois .....	11
Niveaux de formation .....	11
Circulaire Education nationale du 11 juillet 1967 .....	11
Chapitre Ier : Personnel des ateliers et des services techniques .....	12
Chapitre II : Personnel du mouvement .....	12
Chapitre III : Personnel administratif et de gestion .....	13
Chapitre IV : Personnel de maîtrise des ateliers et des services techniques .....	14
Chapitre V : Personnel de maîtrise mouvement .....	15
Chapitre VI : Personnel de maîtrise administratif et de gestion .....	16
Chapitre VII : Personnel technicien et dessinateurs .....	17
Chapitre VIII : Personnel des ingénieurs et cadres .....	17
Tableau des équivalences .....	18
<b>Annexe III - Définition et classement hiérarchique des emplois - Protocole d'accord du 30 janvier 1975, Annexe n° 2</b> .....	20
Grille des coefficients hiérarchiques des emplois .....	20
<b>Annexe IV - Retraite complémentaire (1)</b> .....	20
Accord du 17 avril 1951, modifié par accords des 25 janvier 1963 et 22 juin 1964, caisse complémentaire de retraites inter-réseaux des tramways et assimilés (CRITA) .....	20
Titre Ier : Dispositions générales .....	20
Champ d'application .....	20
Objet .....	20
Cumul .....	20
Durée de l'avenant .....	20
Bénéficiaires .....	20
Contribution patronale .....	21
Organisme de répartition .....	21
Régimes antérieurs - Situations acquises .....	21
Cessation d'exploitation - Dissolution d'entreprise .....	21
Adhésions nouvelles .....	21
Dissolution anticipée .....	21
Fonds de roulement .....	21
Divers .....	21
Titre II : Organisation et fonctionnement de la caisse complémentaire .....	21
Principes .....	21
Application des principes précédents .....	22
Calcul des compléments de retraite théoriques .....	22
Calcul des compléments de retraite réels .....	22
Calcul de l'index salaires .....	22
Revalorisation des traitements .....	22

Age d'entrée en jouissance .....	23
Agents ayant appartenu à des entreprises non adhérentes .....	23
Constitution des dossiers .....	23
Service des compléments .....	23
Forclusion .....	23
Titre III .....	23
Date d'application et publicité .....	23
Annexe VI - Accord national de salaires .....	23
Annexe VI - Accord national de salaires .....	24
Raccordement des coefficients 145 à 175 inclus à la grille de classification .....	24
Fixation de la valeur du point conventionnel pour l'année 1994 .....	24
Salaires minimaux mensuels des coefficients 145 à 175 inclus .....	24
Clauses de revoyure .....	24
Date d'effet de l'accord .....	24
Annexe VII - Recueil de différents textes non intégrés à la convention - I .....	24
I (1) - Arrêté du 26 décembre 1947 relatif au reclassement du personnel des ingénieurs, cadres, agents de maîtrise et dessinateurs des réseaux de tramways .....	24
Annexe VII - Recueil de différents textes non intégrés à la convention - II .....	24
II (1) - Protocole d'accord du 28 décembre 1972 relatif à la mensualisation .....	25
Annexe VII - Recueil de différents textes non intégrés à la convention - III .....	25
III. Protocole d'accord du 24 septembre 1980 relatif à la mise en place d'un régime de prévoyance ' Inaptitude à la conduite ' - IPRIC, étendu par arrêté du du 30 mai 1984 .....	25
Catégories de personnel concernées .....	25
Risques couverts .....	25
Bénéficiaires .....	25
Durée du versement des prestations .....	25
Montant des prestations .....	26
Reclassement dans l'entreprise .....	26
Financement du régime .....	26
Mise en place et fonctionnement du régime .....	26
Dispositions diverses .....	26
Date d'application et durée .....	26
Publicité .....	26
Annexe n° 1 : Liste des emplois prévue à l'article 8 du protocole d'accord du 24 septembre 1980 concernant la mise en place d'un régime de prévoyance ' Inaptitude à la conduite ' .....	26
Annexe n° 2 : Article unique .....	26
Annexe VII - Recueil de différents textes non intégrés à la convention - IV .....	26
IV - Accord du 28 juin 1993 relatif aux diverses mesures sociales d'accompagnement des dispositions relatives au permis à points .....	27
Reconstitution partielle des points .....	27
Conséquences de la suspension, de l'invalidation ou de l'annulation du permis de conduire sur le contrat de travail .....	27
Financement des mesures et création d'un fonds spécial .....	27
Dispositions diverses .....	28
Application .....	28
Publicité et dépôt .....	28
Annexe V - Formation professionnelle Accord du 19 novembre 1996 .....	28
Chapitre Ier : Orientations et actions prioritaires de la branche en matière de formation professionnelle .....	29
Les orientations prioritaires .....	29
Les actions prioritaires .....	29
Modalités de mise en oeuvre .....	29
Chapitre II : Reconnaissance des titres, diplômes et certificats de qualification professionnelle .....	29
Reconnaissance des titres, diplômes et certificats de qualification professionnelle dans le cadre professionnel .....	29
Chapitre III : Les congés de formation des salariés .....	29
Congé de bilan de compétences .....	29
Congé individuel de formation (CIF) .....	29
Chapitre IV : Conditions d'accueil et d'insertion professionnelle des salariés dans les entreprises .....	29
Section 1 : Accueil et insertion professionnelle des jeunes en apprentissage ou en contrat de qualification .....	29
Cadre législatif, réglementaire et conventionnel .....	29
Contrats d'apprentissage et contrats de qualification .....	30
Maître d'apprentissage et tuteur .....	30
Section 2 : Accueil et insertion professionnelle des salariés ayant été recrutés dans une entreprise de la branche autrement que par contrat d'apprentissage ou de qualification .....	30
Chapitre V : Allocation des ressources : financement et temps .....	30
Contribution des entreprises .....	30
Co-investissement pour les formations qualifiantes .....	30
Dédit formation .....	31
Chapitre VI : Modalités de prise en compte de la dimension européenne de la formation .....	31
Chapitre VII : Encadrement .....	31
Accès à la formation .....	31
Tutorat et enseignement .....	31
Chapitre VIII : Moyens reconnus aux délégués syndicaux et aux membres des comités d'entreprise pour l'accomplissement de leur mission dans le domaine de la formation .....	31
Chapitre IX : Dispositions diverses .....	32
Entrée en application de l'accord .....	32
Durée et dénonciation de l'accord .....	32
Publicité et dépôt .....	32
Annexe V - Formation professionnelle, Annexe I - Apprentissage Accord du 19 novembre 1996 .....	32

Définition et objectif	32
Bénéficiaires	32
Durée du contrat	32
Durée de la formation	32
Obligations de l'employeur, de l'apprenti et du CFA	32
Rémunération des apprentis	33
Priorité d'embauche	33
Rôle des instances représentatives du personnel	33
Financement	33
Annexe V - Formation professionnelle, Annexe II - Contrat de qualification Accord du 19 novembre 1996	33
Définition et objectif	33
Bénéficiaires	33
Durée du contrat	33
Durée de la formation	33
Obligations de l'employeur, du jeune et du centre de formation	33
Rémunération des jeunes en contrat de qualification	34
Priorité d'embauche	34
Rôle des instances représentatives du personnel	34
Financement	34
Annexe V - Formation professionnelle, Annexe III - Capital de temps de formation Accord du 19 novembre 1996	34
Objet du capital de temps de formation	34
Champ d'application	34
Contribution des entreprises et financement des actions de formation au titre du capital de temps de formation	34
Les actions de formation éligibles au titre du capital de temps de formation et les publics prioritaires	34
Conditions d'ouverture du droit à l'utilisation du capital de temps de formation	35
Mise en oeuvre du capital temps de formation	35
Bilan de l'accord	35
Annexe V - Formation professionnelle, Annexe IV - Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE) Accord du 19 novembre 1996	35
Objet de la CPNE	35
Composition, fonctionnement et moyens	35
Réunions	36
Rôle en matière d'emploi	36
Rôle en matière de formation professionnelle	36
Annexe V - Formation professionnelle - Annexe V Annexe financière Accord du 19 novembre 1996	37
Financement des actions prioritaires au titre du plan de formation	37
Financement des actions de formation entreprises au titre du capital temps de formation	37
Financement des congés de formation des salariés	37
Financement des contrats d'insertion en alternance	37
Autres financements	37
Annexe V - Formation professionnelle, Annexe financière, Avenant n° 1 du 21 octobre 1997	37
Montant des fonds transférés	37
CFA bénéficiaires	37
Montant de la subvention	37
Rôle de la section transports publics urbains de l'OPCA transports	37
Publicité et dépôt	38
Liste des CFA agréés : pour bénéficier des fonds non utilisés de l'alternance	38
Avenant n° 1 du 19 novembre 1996 relatif à l'adhésion à l'OPCA Transports	39
Avenant à l'accord du 22 décembre 1995 relatif à l'adhésion à l'OPCA Transports	39
Champ de compétences de la section Transports publics urbains	39
Niveau et emploi des contributions des entreprises	39
Mutualisation des ressources au niveau de l'OPCA Transports	40
Date d'effet et demande d'extension	40
Avenant n° 7 du 21 octobre 1998 relatif à la visite médicale du permis de conduire transport en commun	40
Frais de la visite médicale	40
Temps passé à la visite médicale	40
Articulation avec les accords d'entreprise	40
Entrée en application	40
Publicité et dépôt	40
Accord-cadre du 22 décembre 1998 relatif à la branche sur l'emploi par l'organisation, l'aménagement, la réduction du temps de travail	40
TITRE Ier : Création d'emplois par la révision de l'organisation, l'aménagement du travail, la réduction de la durée du travail	41
Chapitre Ier : Durée du travail	41
Chapitre II : Organisation et aménagement du travail	41
Section 1 : Organisation du travail	41
Section 2 : Aménagement du temps de travail	42
Sous-section 1 : Dispositions générales	42
Sous-section 2 Temps partiel	43
Sous-section 3 : Contrats à durée déterminée et travail temporaire	44
Sous-section 4 : Le compte épargne-temps	44
Chapitre III : Dispositions spécifiques au personnel cadres et assimilés	45
TITRE II : Emploi et renouvellement accéléré des effectifs par la mise en oeuvre et l'amélioration des dispositifs existants de cessation anticipée d'activité	46
Chapitre Ier : L'élargissement du dispositif de cessation anticipée d'activité (ARPE) Dispositif pré ARPE	46
Chapitre II : Les préretraites progressives (PRP)	47
Chapitre III : Dispositions diverses	47
TITRE III : Mise en place d'un observatoire paritaire sur l'aménagement, l'organisation et la durée du travail dans la branche	47



TITRE IV : Dispositions diverses	47
Avenant du 19 octobre 2005 à l'annexe financière n° VI de l'accord du 31 mars 2005 relatif à la formation professionnelle	47
Modification de l'article 6.1 de l'annexe VI de l'accord du 31 mars 2005	48
Modification de l'article 2 de l'annexe III de l'accord du 31 mars 2005	48
Entrée en vigueur de l'accord	48
Publicité et dépôt	48
Accord du 15 mars 2006 relatif à la durée du mandat des représentants du personnel	48
Durée du mandat des représentants du personnel	48
Modification de l'article 51 ' Conseil de discipline ' de la convention collective nationale des réseaux de transport public urbain de voyageurs	48
Bilan d'application	48
Entrée en vigueur	48
Publicité et dépôt	48
Lettre d'adhésion du 6 juin 2006 de l'UNSA transports urbains et interurbains à la convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs Lettre d'adhésion	48
Accord du 18 septembre 2006 portant changement de dénomination d'un emploi	49
Modification du chapitre II de l'annexe I de l'annexe III de la convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs	49
Changement de dénomination dans la convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs et ses avenants	49
Changement de dénomination dans les entreprises et établissements soumis à la convention collective nationale des réseaux de transports urbains de voyageurs	49
Entrée en vigueur	49
Publicité et dépôt	49
Avenant du 17 avril 2007 à l'accord du 31 mars 2005 sur la formation professionnelle tout au long de la vie	49
Préambule	49
Accord du 17 avril 2007 relatif à la sécurité des personnes et des biens dans les entreprises de transport public urbain	50
Préambule	51
Chapitre Ier : L'application de l'accord de branche dans les entreprises	51
Chapitre II : Le rôle des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise	52
Chapitre III : Les mesures de prévention	52
Chapitre IV : Les mesures d'accompagnement	53
Chapitre V : La communication	54
Chapitre VI : Le suivi et l'action sur le plan national	54
Chapitre VII : Application et durée de l'accord	55
Accord du 3 décembre 2007 relatif au développement du dialogue social, à la prévention des conflits et à la continuité du service public	55
Préambule	55
TITRE Ier : APPLICATION DE L'ACCORD DE BRANCHE	56
TITRE II : DÉVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL ET PRÉVENIR LES CONFLITS	56
Chapitre Ier : Développer et améliorer le dialogue social dans la branche	56
Chapitre II : Développer et améliorer le dialogue social dans les entreprises	58
Chapitre III : Prévenir les conflits par la négociation préalable	59
TITRE III : CONCILIER LA CONTINUITÉ DU SERVICE ET L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE	60
TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	62
Annexe	62
Annexe Financement du dialogue social de branche	62
Annexe	66
Accord du 2 février 2010 relatif au travail de nuit	66
Avenant du 5 décembre 2011 à l'accord du 3 décembre 2007 relatif au dialogue social	67
Annexe Financement du dialogue social de branche	68
Adhésion par lettre du 30 août 2013 de la FAT UNSA à la convention	71
Accord du 26 mai 2014 relatif à la création d'une commission paritaire nationale de validation des accords d'entreprise	71
Accord du 12 novembre 2014 relatif à la mise en oeuvre du pacte de responsabilité	72
Titre Ier Déclinaison du pacte de responsabilité au sein de la branche des transports urbains	72
Titre II Dispositions diverses et de suivi	73
Accord du 7 juillet 2015 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	73
Préambule	74
Titre Ier Orientations et actions prioritaires de la branche en matière de formation professionnelle	75
Titre II Formation professionnelle initiale	76
Chapitre Ier Accueil et insertion professionnelle des salariés dans le cadre de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation	76
Chapitre II Accueil et insertion professionnelle des salariés ayant été recrutés hors apprentissage ou professionnalisation	77
Titre III Formation professionnelle continue tout au long de la vie	77
Chapitre Ier Outils d'aide à l'élaboration du parcours de formation professionnelle tout au long de la vie	77
Chapitre II Outils de la formation professionnelle tout au long de la vie	79
Chapitre III Encadrement	80
Chapitre IV Moyens reconnus aux délégués syndicaux et aux membres des comités d'entreprise pour l'accomplissement de leur mission dans le domaine de la formation	81
Titre IV Dispositions diverses	81
Chapitre Ier Modalités de prise en compte de la dimension européenne de la formation	81
Chapitre II Contribution des entreprises	81
Chapitre III Mise en oeuvre de l'accord de branche	82
Annexe I - Diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle	82
Annexe II - Apprentissage	82
Annexe III - Contrats de professionnalisation	84
Annexe IV - Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE)	86



Annexe V - Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences (OPMQC) .....	88
Annexe VI - Annexe financière .....	88
Chapitre Ier Répartition générale de la contribution .....	88
Chapitre II Répartition de la contribution dans les différents dispositifs de formation .....	89
Chapitre III Modalités de contribution au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels .....	91
Avenant du 15 mars 2016 à l'accord du 3 décembre 2007 relatif au dialogue social .....	91
Annexe .....	92
Accord du 10 novembre 2017 relatif à la sécurisation des parcours professionnels .....	95
Préambule .....	95
Première partie Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés du transport urbain tout au long de leur vie professionnelle .....	96
Titre Ier Sécuriser les parcours tout au long de la vie professionnelle .....	96
Chapitre Ier Phrase de recrutement .....	96
Chapitre II Outils de pilotage et de diagnostic .....	97
Chapitre III Rôle préventif de la formation professionnelle .....	98
Chapitre IV Prévention des facteurs de risques professionnels .....	99
Titre II Accompagner la fin de carrière .....	100
Deuxième partie Accompagner les salariés en situation d'inaptitude .....	104
Titre Ier Favoriser le reclassement des salariés déclarés inaptes .....	104
Titre II Prévoyance en cas d'inaptitude professionnelle .....	104
Troisième partie Dispositions diverses et de suivi .....	105
Titre Ier Suivi de l'accord au niveau de la branche .....	105
Titre II Dispositions diverses .....	105
Avenant n° 3 du 14 septembre 2018 à l'accord du 3 décembre 2007 relatif au développement du dialogue social, à la prévention des conflits et à la continuité du service public .....	105
Préambule .....	105
Accord du 28 novembre 2018 relatif à la création de la CPPNI .....	108
Préambule .....	108
Accord du 10 décembre 2018 relatif à la primauté des accords de branche .....	109
Préambule .....	109
Accord du 4 novembre 2019 relatif à la mise en place de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) .....	110
Préambule .....	110
Accord du 13 novembre 2019 relatif à la liste des certifications éligibles à la « Pro-A » et identifiant les métiers concernés .....	111
Avenant n° 4 du 3 décembre 2019 à l'accord de branche du 3 décembre 2007 relatif au développement du dialogue social, à la prévention des conflits et à la continuité du service public .....	113
Préambule .....	113
Accord du 21 octobre 2020 relatif à la mise en oeuvre du dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable .....	115
Préambule .....	115
Titre Ier Conditions de mise en oeuvre du dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable .....	116
Titre II Contenu et conditions de validité du document élaboré par l'employeur .....	117
Accord du 1er décembre 2020 relatif au transfert de contrats de travail des salariés en cas de changement d'exploitant d'un service ou de partie de service de transport public en Île-de-France. ....	118
Préambule .....	118
Avenant n° 6 du 17 décembre 2021 à l'accord du 3 décembre 2007 relatif au développement du dialogue social, à la prévention des conflits et à la continuité du service public .....	121
Préambule .....	121
Avenant n° 1 du 17 décembre 2021 à l'accord du 10 novembre 2017 relatif à la sécurisation des parcours professionnels .....	122
Préambule .....	122
Accord de méthode du 25 mai 2022 relatif aux classifications et aux rémunérations .....	126
Préambule .....	126
<b>Textes Salaires</b> .....	127
Accord du 23 janvier 2007 relatif aux salaires .....	127
Accord du 13 mai 2008 relatif aux salaires minima .....	128
Accord du 1er juillet 2009 relatif au salaire national minimum et aux salaires minima mensuels forfaitisés .....	128
Accord du 2 février 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2010 .....	129
Annexe .....	129
Accord du 17 mai 2011 relatif au salaire national minimum et aux salaires minima mensuels forfaitisés .....	130
Annexe .....	131
Accord du 14 février 2014 relatif au salaire national minimal et aux salaires minimaux mensuels forfaitisés au 1er janvier 2014 .....	131
Annexe .....	132
Accord du 5 mars 2015 relatif au salaire national minimal et aux salaires minimaux mensuels forfaitisés au 1er janvier 2015 .....	133
Annexe .....	134
Accord du 14 février 2018 relatif au salaire national minimum et aux salaires minima mensuels forfaitisés au 1er janvier 2018 .....	134
Préambule .....	134
Annexe .....	135
Accord du 26 février 2019 relatif à l'évolution du salaire national minimum et des salaires minima mensuels forfaitisés .....	136
Préambule .....	136
Annexe .....	137
Accord du 16 mars 2020 relatif à l'évolution du salaire national minimum et des salaires minima mensuels forfaitisés .....	138
Préambule .....	138
Annexe .....	138
Accord du 25 mai 2023 relatif à l'évolution du salaire national minimum et des salaires minima mensuels forfaitisés .....	139
Préambule .....	139
Annexe .....	140
<b>Protocole d'accord du 24 septembre 1980 sur la mise en place d'un régime de prévoyance d'inaptitude à la conduite</b> .....	141
<i>Catégories de personnel concernées</i> .....	141
<i>Risques couverts</i> .....	141

<b>Bénéficiaires</b> .....	142
<b>Durée du versement des prestations</b> .....	142
<b>Montant des prestations</b> .....	142
<b>Reclassement dans l'entreprise</b> .....	142
<b>Financement du régime</b> .....	142
<b>Portabilité</b> .....	142
<b>Dispositions diverses</b> .....	143
<b>Date d'application et durée</b> .....	143
<b>Publicité</b> .....	143
<b>Textes Attachés</b> .....	143
Avenant n° 1 du 12 juillet 1982 relatif à la mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite .....	143
Préambule .....	143
Convention du 12 juillet 1982 portant mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite Annexe Convention de gestion .....	143
Engagements de l'association. ....	144
Date d'effet et durée de la présente convention. ....	144
Renouvellement et dénonciation et effets de celle-ci. ....	144
Avenant n° 3 du 7 juillet 1999 relatif au protocole sur la mise en place d'un régime d'inaptitude à la conduite .....	145
Entrée en application. ....	145
Dépôt et publicité. ....	145
Avenant du 17 décembre 2001 relatif à la modification des textes régissant l'IPRIAC .....	145
Annexe portant sur les statuts de l'IPRIAC Annexe du 5 février 2002 .....	146
Statuts .....	146
Accord du 22 septembre 2010 portant modification du règlement intérieur de l'IPRIAC .....	150
Préambule .....	150
Accord du 22 septembre 2010 portant modification des statuts de l'IPRIAC .....	151
Préambule .....	151
Avenant n° 4 du 19 avril 2004 relatif à diverses modifications au protocole d'accord du 24 septembre 1980 .....	152
Préambule .....	152
Accord du 9 septembre 2004 relatif à la modification de l'accord du 24 septembre 1980 .....	153
Entrée en application .....	153
Dépôt et publicité .....	153
Avenant du 26 juin 2008 portant modifications des statuts régissant l'IPRIAC .....	153
Préambule .....	154
Accord du 25 novembre 2009 relatif à la désignation de l'institution chargée du régime de prévoyance créé par le protocole d'accord du 24 septembre 1980 .....	154
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à la prévoyance .....	154
Avenant n° 6 du 22 septembre 2010 à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à la mise en place d'un régime d'inaptitude à la conduite .....	155
Préambule .....	155
Adhésion par lettre du 15 février 2011 de l'OTRE à l'accord du 24 septembre 1980 et aux accords du 22 septembre 2010 .....	155
Accord-cadre du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions des transports et activités du déchet .....	156
Titre Ier Dispositions générales .....	156
Titre II Dispositions relatives au compte individuel de points .....	157
Titre III Dispositions relatives aux garanties .....	158
Titre IV Dispositions relatives au haut degré de solidarité .....	159
Titre V Dispositions relatives à la gestion de l'accord .....	159
Titre VI Prochaine étape .....	159
Titre VII Dispositions finales .....	160
Accord du 20 avril 2016 portant modification du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955 relatif aux garanties décès et invalidité des salariés .....	160
Avenant n° 7 du 20 avril 2016 à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à l'inaptitude à la conduite .....	163
Adhésion par lettre du 14 juin 2016 de la FNST CGT aux accords du 20 avril 2016 et à l'avenant n° 7 du 20 avril 2016 .....	165
Avenant n° 1 du 7 mars 2017 à l'accord du 20 avril 2016 portant modification du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955 concernant les garanties décès et invalidité des salariés relevant des professions du transport .....	165
Avenant n° 1 du 12 avril 2017 à l'accord-cadre du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés .....	165
Adhésion par lettre du 23 mai 2017 de la FGT CFTC aux avenants n° 1 du 7 mars 2017 et du 12 avril 2017 .....	166
Avenant n° 2 du 15 février 2019 à l'accord-cadre du 20 avril 2016 relatif au nouveau modèle de protection sociale des salariés .....	167
Préambule .....	167
Avenant n° 3 du 17 mars 2021 relatif au nouveau modèle de protection sociale des salariés .....	168
Préambule .....	168
Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016) .....	168
Préambule .....	168
Accord du 23 mars 2022 relatif au régime de prévoyance des salariés des entreprises du transport de voyageurs .....	170
<b>Accord du 5 mars 1986 portant création d'une institution de prévoyance</b> .....	171
<b>Accord du 7 juillet 1999 portant sur la désignation de l'institution chargée de la gestion du régime de prévoyance créé par le protocole d'accord du 24 septembre 1980 modifié</b> .....	172
<b>Entrée en application</b> .....	172
<b>Dépôt et publicité</b> .....	172
<b>Accord du 7 juillet 1999 portant sur la désignation de l'institution chargée de la gestion des risques à caractère obligatoire visée par l'accord du 5 mars 1986 modifié pris en application du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955</b> .....	172
<b>Avenant n° 2 du 7 juillet 1999 relatif au régime de prévoyance</b> .....	173
<b>Entrée en application</b> .....	173
<b>Dépôt et publicité</b> .....	173
<b>Accord du 10 décembre 2018 relatif à l'OPCO (Mobilités)</b> .....	173
<b>Préambule</b> .....	173
<b>I. - Constitution de l'OPCO-M</b> .....	173

II. - Organes de gouvernance .....	174
III. - Pondération des votes .....	175
IV. - Modifications du périmètre après la constitution d'OPCO-M .....	176
V. - Modalités et calendrier de constitution d'OPCO-M .....	176
Annexes .....	176
Textes parus au JORF .....	JO-1
Nouveautés .....	NV-1
<i>Accord dispositions sur la négociation paritaire (23 avril 2014)</i> .....	NV-1
<i>Avenant n° 3 portant adhésion du secteur propreté (8 juillet 2014)</i> .....	NV-2
<i>Avenant n°7 prorogation des dispositions de l'avenant n°5 (15 février 2023)</i> .....	NV-4
<i>Accord formation professionnelle (6 février 2024)</i> .....	NV-4
<i>Avenant n°8 dialogue social prevention conflits - continuité service public (6 février 2024)</i> .....	NV-6
Liste des sigles .....	SIG-1
Liste thématique .....	THEM-1
Liste chronologique .....	CHRO-1
Index alphabétique .....	ALPHA-1

**Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.**

Signataires	
Organisations patronales	Union des transports publics UTP, 5 et 7, rue d'Aumale, 75009 Paris.
Organisations de salariés	Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT, 47-49, avenue Simon-Bolivar, 75950 Paris Cedex 19 Fédération des syndicats chrétiens des transports CFTC, 13, rue des Ecluses-Saint-Martin, 75483 Paris Cedex 10 Fédération nationale des cadres des transports et du tourisme CFE-CGC, 229, avenue du Prado, 13000 Marseille Fédération nationale des syndicats de transports CGT, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex Fédération nationale Force ouvrière des transports CGT-FO, 7, passage Tenaille, 75014 Paris Fédération nationale des chauffeurs routiers poids lourds et assimilés (FNCR), 3 bis, rue Maurice-Grandcoing, 94200 Ivry-sur-Seine.
Organisations adhérentes	UNSA transports urbains et interurbains, 32, avenue de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex 2, par lettre du 6 juin 2006, (BO CC 2006-25). La fédération autonome des transports (FAT UNSA), 56, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris, par lettre du 30 août 2013 (BO n°2013-37)

**Titre Ier : Dispositions générales**

**Chapitre Ier : Champ d'application, objet de la convention**

**Champ d'application**

**Article 1er**

En vigueur étendu

La présente convention intitulée Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs s'applique avec ses annexes à l'ensemble du territoire métropolitain ainsi qu'à la Corse.

Elle règle les rapports de travail entre les employeurs et les salariés des réseaux de transports publics urbains de voyageurs,

référéncés par l'INSEE dans sa nomenclature d'activités (décret du 9 avril 1959) sous le numéro du groupe : 69.21.

Elle n'est pas applicable au personnel de la Régie autonome des transports parisiens.

**Définition du salarié**

**Article 2**

En vigueur étendu

Par le terme salarié, il faut entendre toute personne liée à l'entreprise par un contrat de travail et qui fait ainsi partie, soit du cadre permanent, soit du cadre non permanent du personnel.

1. Le cadre permanent du personnel comprend :

- les agents stagiaires : agents en cours de probation qui peuvent, après la période d'essai, être admis dans le cadre du personnel titulaire de l'entreprise ;
- les agents titulaires.

2. Le cadre non permanent du personnel comprend : les agents sous contrat à durée déterminée engagés conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le nombre de ces agents embauchés pour des travaux ou services saisonniers ou spéciaux ne doit pas excéder 5 % de l'effectif total de l'entreprise, sauf exception pour les réseaux à caractère saisonnier après accord entre la direction et les représentants du personnel.

**Chapitre II : Application de la convention**

**Durée**

**Article 3**

En vigueur étendu

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

**Missions de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains**

**Article 4**

En vigueur étendu

La commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains exerce les missions suivantes :

**Article 4.1**

**Missions générales**

La commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains :

- représente la branche, notamment dans l'appui aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- exerce un rôle de veille sur les conditions de travail et l'emploi ;
- établit un rapport annuel d'activité qu'elle verse dans la base de données nationale mentionnée à l'article L. 2231-5-1 du code du travail. Ce rapport

comprend un bilan des accords collectifs d'entreprise conclus dans le cadre du titre II, des chapitres Ier et III du titre III et des titres IV et V du livre Ier de la troisième partie du code du travail, en particulier de l'impact de ces accords sur les conditions de travail des salariés et sur la concurrence entre les entreprises de la branche, et formule, le cas échéant, des recommandations destinées à répondre aux difficultés identifiées. Il comprend également un bilan de l'action de la branche en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de classifications, de promotion de la mixité des emplois et d'établissement des certificats de qualification professionnelle, des données chiffrées sur la répartition et la nature des postes entre les femmes et les hommes ainsi qu'un bilan des outils mis à disposition des entreprises pour prévenir et agir contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

**Article 4.2**

**Mission de négociation**

La commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains a pour missions de :

- négocier sur les thèmes obligatoires prévus par la loi ;
- proposer et négocier tout accord ou avenant relatif à la convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs.

**Article 4.3**

**Mission d'interprétation**

La commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains :

- peut rendre un avis à la demande d'une juridiction sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif dans les conditions mentionnées à l'article L. 441-1 du code de l'organisation judiciaire ;
- est chargée d'étudier et résoudre les difficultés nées de l'application de la convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs ;
- est chargée de donner son avis en cas de difficulté d'interprétation de la convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs.

Dans tous les cas de différends collectifs, les membres de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains s'engagent à soumettre le litige à l'examen de ladite commission pour lui permettre de donner son avis dans les 15 jours.

**Article 4.4**

Liens avec l'observatoire paritaire de la négociation collective et du dialogue social

La commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains délègue à l'observatoire paritaire de la négociation collective et du dialogue social l'établissement du rapport annuel d'activité prévu à l'article L. 2232-9 du code du travail.

Ce rapport est transmis et présenté à la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains pour validation. à cette occasion, la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains peut formuler toute observation ou demande qu'elle juge nécessaire.

Ce rapport annuel comprend :

- un bilan des accords d'entreprise et d'établissement conclus pour la mise en œuvre d'une disposition législative ou d'une disposition conventionnelle de branche tel que prévu par l'article 3.4 de l'accord de branche du 3 décembre 2007 « sur le développement du dialogue social, la prévention des conflits et la continuité du service public dans les transports urbains de voyageurs ». Il est rappelé que ce bilan prend particulièrement en compte les accords collectifs d'entreprise conclus dans le cadre du titre II, des

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Accidentés du travail, mutilés de guerre (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)	Article 44	6
	Accidentés du travail, mutilés de guerre (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)	Article 44	6
	Agents en service victimes d'accidents occasionnés par des tiers (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)	Article 45	7
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))	Article 5	169
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))	Article 5	169
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))	Article 5	169
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))	Article 5	169
Arrêt de travail, Maladie	Stagiaires (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)		
	Bénéficiaires de l'indemnisation en cas d'arrêt de travail pour maladie (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)		
	Contrôle des absences pour maladie (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)		
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
Champ d'application	Maladie (Annexe I - Dispositions particulières aux cadres)		
	Stagiaires (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)		
Chômage partiel	Champ d'application (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)		
Congés annuels	Détermination des salariés à transférer dans le cadre d'un changement de prestataire (Accord du 1er décembre 2020 relatif au transfert de contrats de travail des salariés en cas de changement d'exploitant d'un service de transport public en Île-de-France.)		
	Congé annuel (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)		
Congés exceptionnels	Congé des agents originaires de Corse ou des départements et territoires d'outre-mer (Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 25 janvier 1993 JORF 30 janvier 1993.)		
Débit formel			
Démission			
Indemnités licenciement			
Maternité, Adoption			
Période d'essai			
Préavis en de rupture contrat de travail			
Prime, Gratification Treizième			

Liste chronologique



Date	Texte	Page
1980-09-24	Protocole d'accord du 24 septembre 1980 sur la mise en place d'un régime de prévoyance d'inaptitude à la conduite	141
1982-07-12	Avenant n° 1 du 12 juillet 1982 relatif à la mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite	143
	Convention du 12 juillet 1982 portant mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite Annexe Convention de gestion	143
1986-03-05	Accord du 5 mars 1986 portant création d'une institution de prévoyance	174
	Annexe I - Dispositions particulières aux cadres	9
	Annexe II - Dispositions particulières aux agents de maîtrise, techniciens et dessinateurs	10
	Annexe III - Définition et classement hiérarchique des emplois - Protocole d'accord du 30 janvier 1975	11
	Annexe III - Définition et classement hiérarchique des emplois - Protocole d'accord du 30 janvier 1975, Annexe n° 1	11
	Annexe III - Définition et classement hiérarchique des emplois - Protocole d'accord du 30 janvier 1975, Annexe n° 2	20
	Annexe IV - Retraite complémentaire (1)	20
1986-04-11	Annexe VI - Accord national de salaires	23
	Annexe VI - Accord national de salaires	23
	Annexe VII - Recueil de différents textes non intégrés à la convention - I	24
	Annexe VII - Recueil de différents textes non intégrés à la convention - II	24
	Annexe VII - Recueil de différents textes non intégrés à la convention - III	24
	Annexe VII - Recueil de différents textes non intégrés à la convention - IV	24
	Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 11 avril 1986. Etendue par arrêté du 11 avril 1993 JORF 30 janvier 1993.	24
	Annexe V - Formation professionnelle, Annexe I - Apprentissage Accord du 19 novembre 1996	24
	Annexe V - Formation professionnelle, Annexe II - Contrat de qualification Accord du 19 novembre 1996	24
	Annexe V - Formation professionnelle, Annexe III - Capital de temps de formation Accord du 19 novembre 1996	24
1996-11-19	Annexe V - Formation professionnelle, Annexe IV - Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle Accord du 19 novembre 1996	24
	Annexe V - Formation professionnelle - Annexe V Annexe financière Accord du 19 novembre 1996	24
	Annexe V - Formation professionnelle Accord du 19 novembre 1996	24
	Avenant n° 1 du 19 novembre 1996 relatif à l'adhésion à l'OPCA Transports	24
1997-10-21	Annexe V - Formation professionnelle, Annexe financière, Avenant n° 1 du 21 octobre 1997	24
1998-10-21	Avenant n° 7 du 21 octobre 1998 relatif à la visite médicale du permis de conduire transport en commun	24
1998-12-22	Accord-cadre du 22 décembre 1998 relatif à la branche sur l'emploi par l'organisation, l'aménagement, la réduction du temps de travail	24
	Accord du 7 juillet 1999 portant sur la désignation de l'institution chargée de la gestion des risques à caractère obligatoire de l'accord du 5 mars 1986 modifié pris en application du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955	24
1999-07-07	Accord du 7 juillet 1999 portant sur la désignation de l'institution chargée de la gestion du régime de prévoyance créé par l'accord du 24 septembre 1980 modifié	24
	Avenant n° 2 du 7 juillet 1999 relatif au régime de prévoyance	24
	Avenant n° 3 du 7 juillet 1999 relatif au protocole sur la mise en place d'un régime d'inaptitude à la conduite	24
2001-12-17	Avenant du 17 décembre 2001 relatif à la modification des textes régissant l'IPRIAC	24
2002-02-05	Annexe portant sur les statuts de l'IPRIAC Annexe du 5 février 2002	24
2004-04-17	Avenant du 17 avril 2004 relatif à diverses modifications au protocole d'accord du 24 septembre 1980	24
2004-09-01		
2005-10-11		
2006-03-14		
2006-06-01		
2006-09-11		
2007-01-23		
2007-04-11		
2007-12-04		
2008-05-14		
2008-06-24		
2009-07-01		
2009-11-24		
2010-02-01		
2010-05-24		
2010-07-14		
2010-09-14		
2010-09-24		
2011-02-14		
2011-02-24		
2011-05-14		